

Compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2019

Présents : tous, sauf,

Absent et excusé : Jacques CHAMBARD.

Secrétaire de séance : François Xavier Mouquod.

Le compte rendu de la séance du 11 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2018 du receveur, compte administratif 2018 de la commune : ils présentent les mêmes chiffres, à savoir :

- Dépenses de fonctionnement : 160 383,83
- Recettes de fonctionnement : 249 861,67
- Dépenses d'investissement : 231 795,71
- Recettes d'investissement : 299 767,06
- Excédent de 2018 = 157 449,19.

En l'absence du maire, le compte administratif présenté par la 1^{ère} adjointe est validé.

Affectation du résultat 2018 au budget 2019 :

Considérant le résultat global à affecter de 389 397 € 84 et le solde d'exécution d'investissement de - 45 769 € 17, le conseil municipal dit que le report au budget primitif 2019 sera de 343 628 € 67.

Taux des 3 taxes :

	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Taxe d'habitation :	7,14 %	7,14 %
Taxe foncier bâti :	11,73 %	11,73 %
Taxe foncier non bâti :	20,63 %	20,63 %

Budget primitif 2019 : il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 564 428 €

Section d'investissement : 482 525 €

Travaux église : pour ces travaux, une souscription à la Fondation du Patrimoine est lancée avec une pension de 5 000 €.

- Electricité : le maire présente à l'assemblée le devis réactualisé de la Société Prêtre, qu'il a reçu ; il s'élève à la somme de 22 423 € HT. Le Conseil Départemental a notifié à la mairie l'attribution d'une subvention de 2 543 € au titre de l'ESTJ ; la Préfecture a attesté du caractère complet de la demande de subvention au titre de la DETR (subvention attendue = 5 588 €). Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de la Société Prêtre, et mandate le maire afin de faire procéder aux travaux.
- Peinture : le Conseil Départemental attribue une subvention de 2 543 € au titre de l'ESTJ pour ces travaux, et une participation financière de 4 020 € doit être octroyée par l'Etat au titre de la DETR. Les conseillers décident de retenir le devis de la Société Polypeint de Tavaux, d'un montant de 13 400 € HT, pour la réfection de la peinture à l'intérieur de l'église. Le maire est chargé de contacter l'entreprise lorsque les travaux d'électricité seront terminés.